

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 13 | 18 |

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 17 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 1 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 14/06/2023
Et
Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 9 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SEMONSUT Pascal, Maire

Présents : Mmes : BENARD Isabelle, CARRE Fabienne, GAILLARD Jessica, GUERIN Pascaline, POIVRE Corinne, SOBRAL Vanessa, MM : ARRIVAULT Gérard, GAILLOT Vincent, GUDIN David, MAUPAS JEAN-LOUIS, PELLETIER Jean-Marie, SEMONSUT Pascal, SIMON Christophe

Excusés ayant donné procuration : Mmes : CHATELIN Karine à Mme SOBRAL Vanessa, ROGER Claudette à M. ARRIVAULT Gérard, MM : COLMET DAAGE Sylvain à M. SIMON Christophe, LELAY Dominique à M. SEMONSUT Pascal, M. LOMBARD Pascal à M. GUDIN David

Absente : Mme BAUP Pascale

A été nommé(e) secrétaire : Mme CARRE Fabienne

2023/035 – TARIFS ALSH

Madame SOBRAL, Adjointe à l'Ecole, Enfance, Jeunesse informe que la commission Ecole, Enfance, Jeunesse propose de modifier les tarifs d'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires à partir du 1^{er} juillet 2023.

LE GOUTER

Les élèves de l'école élémentaire et de maternelle doivent apporter leur goûter qu'ils prendront soit au périscolaire soit lors de la récréation de l'étude.

VACANCES SCOLAIRES – Petites vacances et grandes vacances scolaires

Tarifs hors commune 26 €/ jour avec repas.

| QF | Tarif à la journée |
|-------------|--------------------|
| QF<400 | 4,25 € |
| 400 à 549 | 6,75 € |
| 550 à 699 | 8,25 € |
| 700 à 899 | 10,75 € |
| 900 à 1099 | 13,75 € |
| 1100 à 1299 | 15,75 € |
| 1300 à 1599 | 17,75 € |
| 1600 à 1999 | 19,25 € |
| QF>2000 | 20,25 € |

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 045-214503351-20230613-045335D2023035A-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 17 voix pour

APPROUVE la modification des tarifs ALSH à partir du 1^{er} juillet 2023 pour les vacances scolaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/06/2023
Le Maire
Pascal SEMONSUT

